

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-  
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL  
CIVIL DE L'ETAT

05/530 DU 12/4/85  
DECRET N° \_\_\_\_\_/MTERFPPS-DGFF/DGPCEFO2  
portant intégration et nomination de  
Monsieur KOUKA Pascal dans les cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I des  
Services Administratifs et Financiers  
-SAF- (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi 76/84 du 7.12.84 portant rectificatif de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification

de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 78/84 du 7.12.84 portant rectificatif de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;

Vu le décret n° 74/229 du 10.6.74 portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 & 8 ;

Vu le décret n° 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au décret 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu la lettre n° 6471/MEN/DSEOC/DOB du 3.12.84 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

*Handwritten initials*

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29-12-62 susvisé, Monsieur KOUKA Pascal, né le 10 Avril 1955 à Léopoldville titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées ( Option : Contrôle de Gestion), obtenu à l'Université Paris VAL De Marne (Paris XII) (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10-6-74 susvisé, l'intéressé est classé au grade d'Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances et du Budget.

ARTICLE 4. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 12 AVRIL 1965

Le Premier Ministre,

Le Ministre des Finances et du Budget,

*Handwritten signatures of Ithi Ossétounba and Ange-Edouard POUNGUI*

Ithi Ossétounba LEKOUNDZOU.-

Ange-Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

*Handwritten signature of Bernard COMBO MATSIONA*

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGFP/DGFCB 3
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- M.F.D. 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/DC 2./-

*Large handwritten mark or signature*